



Association des musées suisses
Devenir membre – Informations pour les entreprises

L'ASSOCIATION DES MUSÉES SUISSES (AMS)

Avec environ 800 institutions, l'AMS représente toute la diversité du paysage muséal suisse, notamment face aux autorités et au grand public. Elle s'engage à promouvoir les contacts entre les musées, à transmettre la richesse des expériences des uns et des autres et à diffuser normes et standards.

L'AMS a été fondée en 1966 en tant qu'association des musées de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Elle a initié en 1996, en collaboration avec l'Office fédéral de la culture et Suisse Tourisme, le Passeport Musées Suisses. L'AMS est partenaire d'ICOM Suisse, le comité national du Conseil international des musées.

Une communauté solide

L'AMS vise à :

1. Assurer la qualité du secteur des musées

En tant qu'association faitière, l'un de nos principaux objectifs est de promouvoir la qualité du travail des musées et d'ancrer le code de déontologie d'ICOM dans les musées. Chaque année, nous publions également deux publications « Normes et standards » sur des sujets spécifiques du travail muséal, pour lesquels nous proposons des ateliers approfondis.

2. Promouvoir les échanges dans toute la Suisse

En collaboration avec ICOM Suisse, nous organisons chaque année un congrès pour les professionnels des musées. Le congrès annuel offre des possibilités de formation continue et d'échanges. Ensemble, nous publions deux fois par an la Revue suisse des musées. Cette revue de membres rend compte des préoccupations des musées et des deux associations et aborde les questions d'actualité en matière de politique culturelle.

3. Créer des conditions favorables

Nous défendons les intérêts du secteur des musées à plusieurs niveaux. Avec nos organisations partenaires, nous nous engageons au niveau politique, travaillons en étroite collaboration avec les autorités et participons activement aux consultations sur les thématiques relatives à la politique culturelle.

4. Accroître la visibilité du secteur des musées

Nous menons un travail de relations publiques actif afin de positionner les musées comme des acteurs culturels attrayants et centraux dans la société. Pour ce faire, nous sommes en contact étroit avec les associations de musées cantonales et régionales ainsi qu'avec les différentes associations professionnelles.

DEVENIR MEMBRE

Vos avantages

Comme membre de l'AMS, votre entreprise profite des avantages suivants :

- Envoi des publications de la série Normes et standards de l'AMS (2x/année)
- Envoi de la Revue suisse des musées (2x/année)
- Envoi de l'infolettre numérique conjointe avec ICOM Suisse
- Tarifs réduits pour les conférences de l'AMS et les cours d'ICOM Suisse
- Entrée offerte dans les musées affiliés avec la carte de membres de l'AMS
- Tarifs préférentiels sur les publications sur www.museums.ch
- Possibilité de présenter vos offres dans l'infolettre une fois par année
- Rabais sur nos offres de promotion : www.museums.ch/partenariats

Mention des offres dans l'infolettre

Une fois par année, vous pouvez présenter vos offres dans un article de l'infolettre. Le secrétariat général s'assure des éléments suivants :

- Le texte correspond à l'unité éditoriale de l'infolettre
- Il n'y a pas plus de deux tels articles par infolettre

Les membres associés intéressés sont priés de contacter le secrétariat général le plus tôt possible dans le cours de l'année. Un maximum de deux articles de membres associés peut être publié par infolettre. Le secrétariat peut donc refuser la publication d'un article.

Votre entreprise peut soutenir l'AMS en devenant membre associé

Les membres associés sont des institutions analogues aux musées, des entreprises offrant des services aux musées ou des donateurs.

Cotisations

Cotisations annuelles pour les membres associés :

- CHF 1'000.- [1 carte]
- CHF 1'250.- [2 cartes]
- CHF 1'500.- [3 cartes]

PROCÉDURE

1. Dépôt de la demande

La demande d'adhésion et l'inscription à la journée d'introduction doivent être renvoyées dûment remplis et signés au secrétariat de l'AMS :

Association des musées suisses AMS
Konradstrasse 14
8005 Zürich
info@museums.ch

2. Décision

Une fois examinée par le secrétariat, la demande d'adhésion est transmise au comité de l'AMS. Si le comité décide que la demande d'adhésion répond aux critères d'adhésion, l'entreprise peut choisir de devenir membre immédiatement ou à partir du 1er janvier de l'année suivante.

Modification ou cessation de l'affiliation

La résiliation de l'affiliation ou le changement de catégorie de cotisation (nombre de cartes et cotisation annuelle) peut être notifié par écrit au bureau à tout moment. Ces modifications sont valables à partir du 1er janvier de l'année suivante.

DEMANDE D'ADHÉSION

Nom de l'entreprise

Adresse

NPA, lieu

Canton

Adresse postale (si différente)

Adresse de facturation (si différente)

Personne de contact

N° de téléphone

Adresse E-Mail

Cotisation annuelle (indiquer à l'aide d'une croix)

CHF 1'000.- [1 carte]

CHF 1'250.- [2 cartes]

CHF 1'500.- [3 cartes]

Nous déposons une demande d'adhésion auprès de l'Association des musées suisses AMS.

En déposant cette demande, nous cédonos nos données à l'AMS. Ces données ne seront utilisées qu'à des fins internes de communication et ne sont pas transmises à des tiers. Nous acceptons également de recevoir l'infolettre de l'AMS et ICOM Suisse, à laquelle il est possible de désinscrire en tout temps.

Lieu et date :

Signature :